RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

cese
Conseil économique social et environnemental

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 18/11/2026

Droits des enfants : le CESE poursuit son engagement pour des droits effectifs et une parole entendue

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour à l'unanimité (128 voix pour) en séance plénière sa résolution « Droits des enfants », rapportée par Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE), membre du groupe Familles et président de la nouvelle délégation aux droits des enfants. À deux jours de la Journée internationale des droits de l'enfant, le CESE réaffirme son engagement pour la protection et la promotion de leurs droits et leur participation aux décisions qui les intéressent.

Cette résolution prolonge plusieurs années de travaux sur la protection de l'enfance, l'éducation, la santé mentale et les temps de l'enfant. Elle rappelle le rôle précurseur qu'a joué le CESE en matière de participation des enfants à ses travaux. Elle fixe des engagements inédits, dans leur ampleur, pour placer l'intérêt supérieur de l'enfant et l'expression de sa parole au cœur des travaux de l'institution.

La reconnaissance des droits des enfants ne suffit pas à garantir leur respect au quotidien. Pauvreté, violences, difficultés d'accès aux soins, inégalités scolaires et territoriales : les constats réunis dans la résolution témoignent de l'écart persistant entre les droits proclamés et les réalités vécues. Les enfants restent également trop peu associés à la conception et à l'évaluation des politiques publiques, alors que les décisions prises en matière d'éducation, de santé, de logement ou d'environnement affectent directement leur vie.

Pour le CESE, protéger les enfants et reconnaître leur capacité à participer doivent aller de pair. Leur expérience constitue une source de connaissances indispensable pour construire des politiques publiques adaptées à leurs besoins, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Une résolution pour traduire cet engagement dans les pratiques

Avec cette résolution, le CESE prend plusieurs engagements concrets :

- **Faire systématiquement participer les enfants aux avis dont ils sont le sujet principal**, selon des modalités adaptées à leur âge, au sujet traité et à la diversité de leurs situations. Chaque dispositif devra préciser la nature de leur participation et l'utilisation qui sera faite de leur parole.
- **Examiner les autres sujets « à hauteur d'enfant »**, en prenant en compte leurs conséquences potentielles sur les enfants et en intégrant un « angle enfants » à la programmation de ses travaux.
- **Garantir une prise en compte réelle de leur parole**, sans la transformer ni l'instrumentaliser, et accompagner leur participation d'un suivi, d'évaluations et de comptes rendus auprès d'eux.

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales, organisations environnementales… Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Claire Thoury est présidente du CESE depuis mai 2026.

lecese.fr

Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16
Accès : bus n°32, 63, 82 (Iéna) · métro ligne 9

- **Aller à la rencontre des enfants les moins entendus**, notamment ceux accompagnés par la protection de l'enfance, en situation de pauvreté, en décrochage ou résidant dans les territoires ultramarins, et associer les familles selon des modalités adaptées.

Le CESE réaffirme également sa proposition d'introduire une **« clause impact enfance » dans les études d'impact législatives et réglementaires**, afin d'évaluer les effets des politiques publiques sur les droits et les besoins des enfants, avec une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté ou de handicap et à ceux vivant en Outre-mer.

Créée en juin 2026, la délégation aux droits des enfants a pour mission de faire vivre l'ambition de cette résolution : : identifier les angles morts de l'action publique, alerter sur les dysfonctionnements et formuler des recommandations opérationnelles à destination des pouvoirs publics. Elle contribue à intégrer les enjeux liés à l'enfance dans l'ensemble des travaux du CESE. Elle porte une attention particulière aux conséquences des politiques publiques sur les enfants et à leur participation aux réflexions de l'assemblée.

Contact presse : presse@lecese.fr

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales, organisations environnementales … Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Claire Thoury est présidente du CESE depuis mai 2026.

Conseil économique social et environnemental

Annexe – Un engagement construit au fil des travaux et de la participation des enfants

Cette résolution s'inscrit dans la continuité des alertes et des propositions portées par le CESE.

Dès octobre 2024, dans son avis **« La protection de l'enfance est en danger »**, le CESE alertait sur une crise systémique et formulait vingt préconisations pour rendre la protection effective. Rapporté par **Josiane Bigot, ancienne juge des enfants et présidente de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant, et Élisabeth Tomé-Gertheinrichs, ancienne directrice d'hôpital et ancienne directrice de cabinet de la ministre chargée de la famille et de l'enfance**, cet avis appelle à mieux coordonner l'action de l'État et des départements, renforcer la prévention et l'accompagnement des enfants, faire respecter leurs droits et soutenir les professionnels. Il préconise notamment l'assistance systématique d'un avocat spécialisé, un contrôle renforcé des structures d'accueil et la création d'un code de l'enfance.

En 2025, ses travaux sur la **santé mentale et le bien-être des enfants et des jeunes** ont marqué une étape dans la participation des premiers concernés aux réflexions du CESE. Pour la première fois, vingt jeunes de 12 à 18 ans ont été directement associés à ses travaux dans un dispositif inédit, organisé avec la Dynamique pour les droits des enfants. **La démarche repose sur une conviction : lorsque les politiques publiques concernent les enfants et les jeunes, leur expérience doit être entendue et contribuer à la construction des réponses.** Les participants ont ainsi formulé leur propre diagnostic, défini leurs priorités et proposé des solutions. Leur rapport, adopté en mai 2025, a nourri l'avis adopté le 14 octobre : **90 % de leurs propositions y ont été intégrées**, traduisant la prise en compte concrète de leur parole.

Rapporté par **Helno Eyriey, représentant de l'UNEF au sein du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**, cet avis formule vingt et une préconisations pour renforcer la prévention et l'accès aux soins, lutter contre les discriminations et adapter les rythmes scolaires aux besoins des enfants. Il appelle notamment à une stratégie nationale pluriannuelle de santé mentale comprenant un volet consacré aux enfants et aux jeunes, à une éducation au numérique et à une responsabilité renforcée des plateformes, ainsi qu'à un encadrement des usages des réseaux sociaux par les mineurs.

Le CESE a également consacré plusieurs travaux aux droits et aux besoins des enfants : **« Réussite à l'École, réussite de l'École »**, adopté en juin 2024, **« Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle »**, adopté en septembre 2024, puis **« Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne »**, adopté en décembre 2025. La **Convention citoyenne sur les temps de l'enfant** a également appelé à mieux reconnaître leur place dans la société et à intégrer leurs besoins et leur parole dans les politiques publiques.

Avec cette résolution, le CESE poursuit cet engagement : documenter les réalités vécues, porter les alertes de la société civile et des enfants eux-mêmes, et proposer des réponses aux pouvoirs publics.

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales, organisations environnementales … Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Claire Thoury est présidente du CESE depuis mai 2026.